

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2019 : DELIBERATION N°148

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎ : 03.27.53.75.32

Réf. : **CL / I.TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 3 DECEMBRE 2019

L'an deux mille DIX-NEUF, le DIX DECEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P. COULON - N. LEBLANC - ~~M.C. MORETTI~~ - M.C. LALY - N. GOMES-GONCALVES - B. MORIAME - M. DANNEELS - M. GRAS - C. DEROO - ~~N. REFFAS~~ - Y. ZUMSTEIN - C. DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J. PAQUE - P. REMIENS - G. CAMBRELENG - P. MATAGNE - ~~C. DEMOUSTIER~~ - P. NESEN - A. PIEGAY - R. PILATO - ~~A. NEZZARI~~ - S. SERHANI - D. DEJARDIN - S. LOCOCCIOLO - ~~S. CORDIER~~ - ~~F. LEFEBVRE~~ - F. QUESTEL - F. TRINCARETTO - ~~J.Y. HERBEUVAL~~ - M.P. ROPITAL - F. FEKIH - ~~C. DI POMPEO~~ - S. ZATAR - N. MONTFORT - ~~X. DUBOIS~~ - ~~L.A. DE BEJARRY~~ - ~~I. FRATINI~~

EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Naguib REFFAS : pouvoir à Jean-Pierre COULON

Corine DEMOUSTIER : pouvoir à Arnaud DECAGNY

Sophie CORDIER : pouvoir à Marc DANNEELS

Frédéric LEFEBVRE : pouvoir à Bernadette MORIAME

EXCUSE(E)S :

Marie-Christine MORETTI

Christophe DI POMPEO

ABSENT(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Xavier DUBOIS - Louis-Armand DE BEJARRY - Abdelhakim NEZZARI - Irina FRATINI -

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphanie LOCOCCIOLO

OBJET N° 6 : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet et notamment l'article 5-1,

Considérant le dernier tableau des effectifs existant,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant que l'activité de certains services nécessite de renforcer les effectifs, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filière administrative

- Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1ère classe, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux, à temps complet à raison de 35/35èmes, pour exercer les fonctions d'opérateur de vidéosurveillance,
- Création d'un poste d'Attaché territorial, grade de catégorie A relevant du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, à temps complet, à raison de 35/35èmes, pour assurer les fonctions de Coordonnateur de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).

Cet agent aura pour principales missions :

→ la coordination de l'ensemble des acteurs de proximité dans le cadre de la mise en œuvre concrète et au plus proche de la déclinaison du NPNRU (3 quartiers d'intérêt national : Sous le Bois, Pont de Pierre regroupant Les Présidents et Les Ecrivains et Les Provinces Françaises),

→ l'animation du volet GUSP du Programme de Renouvellement Urbain (PRU) soit :

* Mettre en œuvre le dispositif de GUSP (gestion urbaine et sociale de proximité) en transversalité avec les services de l'agglomération, de la ville et des acteurs tant institutionnels, locaux qu'issus de la société civile ainsi que les prestataires chargés du diagnostic social sur pour améliorer le cadre de vie des habitants au quotidien sur les trois quartiers prioritaires de la Politique de la Ville concernés par les projets de rénovation urbaine sus nommés,

* Intervenir en fonction des besoins identifiés sur les quartiers prioritaires hors PRU (Epinette, Montplaisir), sur le quartier en veille tel que celui de Douzies ainsi que sur le reste de la ville dans une approche curative puis préventive,

* Suivre et évaluer le dispositif sur les volets social et urbain.

Pour cela, l'agent recruté devra :

→ Programmer et réaliser les diagnostics en marchant sur les quartiers de la Politique de la Ville (1 fois par an minimum) et sur le reste des quartiers (en fonction des besoins),

→ Etre le coordinateur et l'interface des futurs groupes de proximité (agglomération/ville/prestataire),

→ Élaborer, mettre en œuvre et évaluer le plan d'actions,

→ Recherche des aides financières mobilisables (droit commun, politiques sectorielles, européennes...),

→ Préparer et animer les instances (groupes de travail, Comités techniques, Comités de pilotage),

→ Assurer la veille technique au quotidien (cellule de veille, comité de quartier, gouvernance de proximité de quartier),

→ Participer aux actions de sensibilisation et de prévention,

→ Préparer et participer aux instances du PRU (programme de rénovation urbaine),

→ Suivre la programmation du PRU et les actions portées ou cofinancées par Ville en lien avec les services techniques et le service Développement Urbain,

→ Élaborer et suivre un tableau de bord des dysfonctionnements, interventions et actions portées ou cofinancées par la Ville,

→ Définir les modalités d'organisations et d'intervention,

→ Élaborer et suivre un référentiel d'évaluation.

- Création d'un poste d'Attaché territorial, grade de catégorie A relevant du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, à temps complet, à raison de 35/35èmes, pour assurer les fonctions de Coordonnateur de la Cité Educative, qui assurera la mise en oeuvre opérationnelle du programme « cité éducative » à l'échelle des quartiers prioritaires situés en REP+, en lien avec les services de l'Etat, les référents désignés par les collectivités et l'Education Nationale.

Le projet « cité éducative » vise à mieux mobiliser et coordonner les ressources du territoire pour améliorer les conditions de réussites des élèves. Le programme contribuera à la création d'un parcours éducatif des enfants et des jeunes, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Cet agent aura pour missions :

→ la définition, le pilotage et la mise en oeuvre du projet. Il a un rôle de conseil et/ou d'assistance, et de proposition, le décideur restant l'État, l'Education Nationale et la Ville de Maubeuge collégialement. Il facilite la coordination de projet et permet au maître d'ouvrage de remplir pleinement ses obligations au titre de la gestion du projet.

Le recours à un coordonnateur se justifie par la taille, la complexité et certaines spécificités du projet concerné et le besoin de faire intervenir un acteur « neutre », garant pour :

→ Concevoir les modalités de la concertation avec les partenaires institutionnels, les associations, les conseils citoyens et les parents d'élèves, afin de mettre en oeuvre les axes prioritaires de la cité éducative,

→ Participer à l'élaboration de la stratégie de fonctionnement et de développement de la cité éducative,

→ Accompagner le pilotage des actions avec les différents partenaires et participer à la fluidité de l'action et de la communication interinstitutionnelle,

→ Coordonner et assurer l'animation d'un réseau d'acteurs, en lien avec les différents partenaires,

→ Être force de proposition pour développer des actions transversales et innovantes en lien avec les besoins identifiés sur le territoire,

→ Organiser et préparer les instances techniques et de pilotage de la cité éducative,

→ Déposer les demandes de subvention d'actions via la plateforme Dauphin,

→ Assurer le suivi administratif, financier et opérationnel du plan d'actions,

→ Etablir des indicateurs d'évaluation et assurer le suivi de leurs réalisations,

→ Assurer la communication autour de la cité éducative et des actions qui en relèvent.

Filière culturelle

La Ville de Maubeuge souhaite développer une offre culturelle cohérente et de qualité sur le territoire, atout majeur d'une attractivité renouvelée.

Dans l'optique de la réouverture du Musée Henri Boez, le recrutement d'un Responsable du Musée Henri Boez (appellation Musée de France) et des collections municipales s'avère nécessaire afin d'élaborer le projet scientifique et culturel du musée de France : conception du PSC en relation avec les services de la ville et les partenaires extérieurs, étude des publics, définition d'un parcours permanent et d'une programmation culturelle, mise en œuvre d'une politique de médiation.

L'agent recruté aura pour missions principales :

- La gestion des collections du Musée Henri Boez et des collections municipales :

→ Achèvement de l'inventaire et du récolement décennal des collections

→ Mise en place d'une politique de conservation préventive et de restauration

→ Ecriture des cahiers des charges en lien avec les prestations de conservation-restauration

→ Préparation des collections en vue de leur transfert vers le futur site du musée

→ Etude des collections : documentation des œuvres, remise en contexte historique et artistique

- La valorisation des collections :

→ Mise en place de partenariats scientifiques avec les autres musées : prêts et dépôts, partenariats autour d'expositions temporaires...

→ Mise en place de partenariats avec le monde de la recherche : accueil de chercheurs, recherches universitaires...

→ Insertion du musée dans le réseau régional des musées de France, notamment par le biais de l'association régionale des conservateurs des musées

→ Mise en place d'une politique de médiation à destination des différents publics.

- Tâches administratives et financières :

→ Rédaction des cahiers des charges pour les différents marchés publics inhérents au musée

→ Constitution et suivi des dossiers de demandes de subventions et des divers appels à projets

→ Développement et optimisation de la stratégie de recherche de financement publics et privés (appels à projets, mécénat d'entreprise, financement participatif)

→ Tenue du registre d'inventaire sur Micromusée

→ Rédaction des procès-verbaux de récolement

→ Correspondance administrative, rédaction de notes

Il est donc proposé de créer un poste d'Attaché de Conservation du patrimoine, grade de catégorie A relevant du cadre d'emplois des Attachés de Conservation du patrimoine, à temps complet, à raison de 35/35èmes, pour exercer les fonctions de Responsable du Musée Responsable du Musée Henri Boez et des collections municipales.

Les trois postes de catégorie A mentionnés ci-dessus seront occupés par des fonctionnaires.

Toutefois, en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, au titre d'un contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans maximum.

Le contrat des agents sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période de 6 ans, si le contrat doit être reconduit, il ne pourra l'être que pour une durée indéterminée.

Les candidats devront justifier des diplômes nécessaires d'accès aux cadres d'emplois concernés et la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Filière technique

- Création d'un poste d'Adjoint technique territorial, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet, à raison de 35/35èmes, pour exercer les fonctions de manutentionnaire au sein du service Logistique,
- Création d'un poste d'Agent de Maîtrise principal, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, à temps complet, à raison de 35/35èmes, pour exercer les fonctions d'encadrant au sein du service Espaces Verts,
- Création d'un poste d'Adjoint technique territorial, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet, à raison de 35/35èmes, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent,

Considérant que, pour les postes créés ci-dessus, les agents nommés pourront être rendus bénéficiaires des primes ou indemnités instituées par l'assemblée délibérante,

D'autre part, après avoir recueilli l'avis du Comité technique réuni le 20 novembre 2019, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à raison de 20/20èmes, discipline intervention en milieu scolaire (création de deux postes à temps non complet créés lors du CM du 18 juin 2019),
- suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique, à temps non complet, à raison de 6/20èmes, discipline tuba (nomination sur un poste d'Assistant d'Enseignement

Artistique principal de 2^{ème} classe crée lors du CM 18 juin 2019),

- suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 10/20èmes, discipline trombone (nomination sur un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique créé lors du CM 18 juin 2019)
- suppression d'un poste de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale, à temps non complet, à raison de 6/16èmes, discipline basson (nomination sur un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe créé lors du CM 18 juin 2019)

Par ces motifs, il est demandé au Conseil municipal :

- **D'approuver** la création, au tableau des effectifs, des emplois permanents comme indiqué ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à procéder à la nomination des agents dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents au budget,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier et d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs,
- **D'approuver** les suppressions de postes, mentionnées ci-dessus, du tableau des effectifs,
- **De dire que** les dispositions de la présente prendront effet dès que la délibération sera rendue exécutoire.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve** la création, au tableau des effectifs, des emplois permanents comme indiqué ci-dessus,

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à la nomination des agents dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- **Inscrit** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents au budget,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier et d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs,
- **Approuve** les suppressions de postes, mentionnées ci-dessus, du tableau des effectifs,
- **Dit que** les dispositions de la présente prendront effet dès que la délibération sera rendue exécutoire.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L. 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le : 16/12/2019

Notifié le :